

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. GODIN B. PUGIN J.L.

Etaient excusés : CHATAGNIER D. DEMARET V. FORT C. LENNOZ-GRATIN
A.M.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
CHATAGNIER D. à LAYMOND M.
LENNOZ-GRATIN A.M. à ROUX-MOLLARD A.

Etaient absents non excusés :

Secrétaire de séance : ROUX-MOLLARD A.

- ORDRE DU JOUR** :
- Présentation aménagement du centre du hameau du Crey
 - Cession gratuite terrain
 - Acquisition terrain
 - Redevance occupation du domaine public communal
 - Convention de servitude ERDF/COMMUNE
 - Personnel communal : astreintes
 - Décision modificative
 - Affaires diverses

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

PRESENTATION AMENAGEMENT DU CENTRE DU HAMEAU DU CREY

Le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet d'aménagement du centre du hameau du Crey avec l'aménagement de places de stationnement couvertes, de parking aérien et d'une construction à usage d'habitation et garages.

Il présente l'étude de faisabilité établie par l'atelier d'architecture Odile BAIMA-ALBERT.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal accepte le projet d'aménagement du centre du hameau du Crey, autorise le Maire à poursuivre le projet et à lancer la consultation pour le choix des intervenants : architecte, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, étude de sol, sur la base du projet.

CESSION GRATUITE TERRAIN

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet de construction d'un mur de soutènement de la voirie publique au hameau des Cours d'en Bas.

Il informe l'Assemblée de l'accord de la propriétaire de céder une bande de son terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la cession d'une bande de terrain bordant la voie communale sur les parcelles :

- A 3455 (ex 1563p) pour une superficie de 12 ca
- A 3448p pour une superficie de 4 ca

Pour l'Euro symbolique et par un acte établi par Maître LEFEVRE dont les frais seront pris en charge par la Commune, dit que les frais d'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par la Commune.

ACQUISITION TERRAIN

- ACQUISITION TERRAIN LES GRANDS CHAMPS

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la proposition des propriétaires de vendre les parcelles sises « Les Grands Champs » cadastrées Section A n° 1087 et 2078 d'une superficie totale de 3997 m² leur appartenant.

Il précise à l'Assemblée que ces terrains, relativement plats, permettront la réalisation d'un espace jeux à proximité de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par huit voix pour et 1 contre, accepte l'acquisition par la Commune des parcelles A 1087 et 2078 d'une superficie de 3997 m².

- ACQUISITION DIVERS TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LE BOIS

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la proposition des propriétaires de vendre diverses parcelles d'une superficie totale de 6 411 m² leur appartenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'acquisition par la Commune de diverses parcelles d'une superficie de 6411 m².

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'article R.2333-105-1 du Code Général des Collectivités Territoriales invite les communes à fixer le prix du mètre linéaire des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année dans la limite d'un plafond à 0.35 le mètre linéaire.

Il précise que RTE a mis en service 39 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de la commune au cours de l'année 2016.



Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le montant du mètre linéaire à 0.35 €, soit un montant total de 13.65 €.

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF/COMMUNE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que pour permettre l'alimentation électrique de la propriété CLOT, la Commune doit autoriser le passage de canalisations sur les parcelles cadastrées Section A n° 3428 et 3431 lui appartenant.

Il présente à l'Assemblée la convention de servitudes établie par ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la convention de servitudes telle qu'établie par ERDF.

ASTREINTES

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de reconduire l'astreinte de déneigement pour une période d'environ 3 mois du 02 décembre 2017 au 04 mars 2018, les dates pouvant être modifiées en fonction des conditions climatiques.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, charge le Maire de rémunérer les périodes d'astreinte conformément aux textes en vigueur, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits.

AFFAIRES DIVERSES

CONVENTION D'ASSISTANCE FONCIERE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le projet de convention établi par la Société MARCELEON, Expert foncier, concernant une mission d'assistance et de conseil pour les différents dossiers fonciers traités par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de convention établi par la Société MARCELEON, à compter du 1^{er} décembre 2017, pour une durée de 1 an.

ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une demande de subvention urgente du Groupe de Secours Catastrophe Français suite au cyclone qui a touché les Antilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au Groupe de Secours Catastrophe Français

MOTION DE SOUTIEN AUX ELEVEURS SUR LA QUESTION DE LA PREDATION EN ZONE MONTAGNE

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années et le coût des indemnisations qu'elles ont engendré ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux;

Le Maire propose au vote du conseil municipal une motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

-apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux

- interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 22.11.2017

Le Maire,

J. DAYMOND

The signature is written in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE BOIS' and a central emblem. The name 'J. DAYMOND' is printed in blue below the stamp.